

**ARRETE N° DDCSPP -PIPPV-20/11/05 PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE RÉFORME DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS ET NON AFFILIÉS AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'EURE-ET-LOIR**

-----  
**La Préfète d'Eure-et-Loir,**  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 57,

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu l'arrêté interministériel du 04 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-DD28-OSMS-0017 du 05 août 2019, portant désignation des médecins généralistes et spécialistes agréés de l'administration dans le département d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté n°DDCSPP-PIPPV-19-09/06 du 19 septembre 2019, portant désignation des médecins membres du comité médical départemental et de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la commission de réforme des sapeurs-pompiers volontaires

Vu l'arrêté n° DDCSPP-PIPPV-20-11/04 du 20 novembre 2020, portant sur la nomination du Président et du Président suppléant de la commission départementale de réforme des agents territoriaux d'Eure-et-Loir et de la commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers volontaires d'Eure-et-Loir,

Vu la proclamation des résultats du bureau de recensement des votes suite au scrutin du 06 décembre 2018 relatif à l'élection des membres des commissions administratives paritaires départementales des agents de la fonction publique territoriale,

Considérant les propositions des organisations syndicales disposant du plus grand nombre de sièges aux commissions administratives paritaires des agents de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2019-001 du 03 janvier 2019, portant composition des représentants du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure-et-Loir au sein de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale (personnels administratifs, techniques et spécialisés, et sapeurs-pompiers professionnels)

Vu les délibérations des collectivités territoriales non affiliées au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir, concernant la désignation des représentants de l'administration aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale,

Considérant la désignation des représentants de l'administration effectuée suite au renouvellement des conseillers municipaux de mars et juin 2020,

Vu la délibération du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir n°2020-D-44 du 05 novembre 2020, relative à la désignation des représentants de l'administration au sein de la commission départementale de réforme pour les collectivités affiliées,

Vu l'arrêté préfectoral n°44/2020 en date du 25 août 2020, nommant Monsieur Michel Eric VEGAS DANGLA Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations par intérim à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020,

Vu l'arrêté préfectoral n°45/2020 en date du 25 août 2020, portant délégation de signature au profit de Monsieur Michel Eric VEGAS DANGLA, Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations par intérim,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** L'arrêté n°2019-001 du 29 janvier 2019 portant composition de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés et non affiliés au Centre de Gestion de la FPT d'Eure-et-Loir, modifié par l'arrêté n°DDCSPP-PIPPV-20-09/03 du 16 septembre 2020, est abrogé.

**ARTICLE 2 :** La composition de la commission départementale de réforme, compétente pour statuer sur les dossiers des agents de la fonction publique territoriale, est fixée comme suit :

**Liste des membres de la commission départementale de réforme des agents de la F.P.T.**

Nom	Prénom	Représentation
MASSOT	Bertrand	Président
CHARPENTIER	Michel	Président suppléant

<b>Chartres + CCAS + Chartres Métropole + CIAS</b>		
<b>Représentants de l'administration</b>		
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	
DORANGE Karine	<b>Ville de Chartres</b>	FROMONT Elisabeth – AUDAT Patrick
DUTARTRE Dominique (Mme)		CONTREPOIS Alain – MOKHTAR Martine
VERGNE Ladislav	<b>CCAS de Chartres</b>	FROMONT Elisabeth – CRESSAN Geneviève
BOURSEGUIN Claude (M.)		MILON Janine – MOKHTAR Martine
SOULET Dominique (M.)	<b>Chartres Métropole</b>	CHEDEVILLE Maria – DARDABA Soumaya
DAVID Marie-Pierre		ROUAULT Etienne – FROMONT Elisabeth
SOULET Dominique (M.)	<b>CIAS de Chartres Métropole</b>	MORIZEAU Jean-François – DARDABA Soumaya
DAVID Marie-Pierre		ROUAULT Etienne – FROMONT Elisabeth

<b>Représentants du personnel</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Cat. A – CHANTOME Aurélie	DUPIN Mélanie – HEROUIN Stéphane
Cat. A – BERTHE Yvan	MONTFERME Karine – ASSAYAG Irène
Cat. B – JAEGER Franck	MARCO-CHOISEAU Caroline – KOJEU Pascal
Cat. B – CABREUX Frédéric	SILOUVAPPANE Jacques – KNEIP Isabelle
Cat. C – STIVES Michel	DEVIGE Corinne – DELESSARD Philippe
Cat. C – NAVARRO Sylvie	RANOUILLE Nadine – OLIVIER Pascal

<b>Dreux + CCAS + Caisse des Ecoles</b>		
<b>Représentants de l'administration</b>		
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	
BARBE Hélène	<b>Ville de Dreux</b>	HIRTI Aïssa
LEROUX Sébastien		JONNIER Claude
CHAKKAR Mounir	<b>CCAS de Dreux</b>	WILLEMIN Sophie
PICARD Christine		BERDANE Nora
GUERIN Lydie	<b>Caisse des Ecoles de Dreux</b>	KISA Yucel
GUENZI Alain		BROTIN Lucie
<b>Représentants du personnel</b>		
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	
Cat A – BOAS Jennifer	ALEXIS Julie	
Cat A – JAZAT Isabelle	FLEUR Catherine	
Cat B – LEVEQUE Jean-Yves	FROT-MOREAU Fabienne	
Cat B – PAREJA LE GOFF Carmen	ROULAND Judith	
Cat C – MALKI François	ALVES Céline	MUSY Emmanuelle
Cat C – BOUNGAB Djamal	LEROY Cindy	AYACHE Louisa

<b>Conseil Départemental d'Eure et Loir</b>		
<b>Représentants de l'administration</b>		
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	
BAUDET Alice	BARRAULT Elisabeth	
DORANGE Karine	PECQUENARD Francis	
<b>Représentants du personnel</b>		
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	
Cat A – DUPESSEY Evelyne	LE GOVIC Marie-Ange	SUREAU LE SAUTER Julie
Cat A – SOURICE Jean-Philippe	LE MOULLEC Valérie	AUMOND Catherine
Cat B – CHARLES Dominique (Mme)	PRIER-CHERON Dominique (Mme)	MAURAS Françoise
Cat B – LE BLIGUET Marie-Jeanne	BENICHOU Anne	DOUARD Michel
Cat C – DULOIR Jocelyne	LATOUCHE Monette	BERCHER Frédéric
Cat C – PAVIE Laurent	DELORME Pascal	BATIOT Frédéric

<b>Conseil Régional du Centre</b>	
<b>Représentants des collectivités et établissements</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
COCHARD Estelle	BONTHOUX Michèle
HUWART Harold	GAMBUTO Valentino

<b>Représentants du personnel</b>		
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	
Cat A – MARTINET Sabrina	USSELIO LA VERNA Christophe	COCQUET Isabelle
Cat A – DAHIEZ Cécile	BAIJOT Yves	TORTAT François-Xavier
Cat B – PARDON Isabelle	GITTON Laurent	CONNART Morgane
Cat B – RABRET Jean-Michel	BIDAULT Jeannick	WEINLING Franceline
Cat C – LEMARCHAND Evelyne	BERTRAND Cyrille	KERRO Françoise
Cat C – FERNAND Patrick	IDRISSI Hamed	SALVADOR Bruno

<b>SDIS 28 - SPP et PATS</b>		
<b>Représentants de l'administration</b>		
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	
BILLARD Joël	PECQUENARD Francis	LEFEBVRE Evelyne
BRETON Delphine	LEMOINE Stéphane	LE DORVEN Christophe
<b>Représentants du personnel PATS</b>		
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	
Cat A – BARON Marie-Ange	PREVOTAT Philippe	BOURDET Tiphaine
Cat B – FRITSCH Valérie	SOUCHET Pierre	BRUNOT Josiane
Cat C – DROCOURT Patrice	BOULARD Pascal	GERAY Cédric
Cat C – LEBE Xavier	DUQUENNE David	HUBERT Bryan
<b>Représentants du personnel Sapeurs-pompiers professionnels</b>		
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	
Cat A – Pharmacien de cl excep TAUREAU Pascale (GS)	Colonel ALLARD Vincent (GS)	Colonel GOUY Jean-François (GS)
Cat A – Capitaine LAMRHARI Rachid (GB)	Infirmier hors cl GOURCI Dominique (GB)	Capitaine GICQUEL Nicolas (GB)
Cat B – Lieutenant 1 <sup>ère</sup> cl FAIPEUR Didier (GS)	Lieutenant 1 <sup>ère</sup> cl CŒUR- JOLY David (GS)	Lieutenant hors cl BOUTOILLE David
Cat B – Lieutenant 2 <sup>ème</sup> cl RABOUILLE Gilles (GB)	Lieutenant 2 <sup>ème</sup> cl MOKTARI Sébastien (GB)	Lieutenant 2 <sup>ème</sup> cl REGNIER François (GB)
Cat C – Sergent RENOUE Damien	Adjudant ALEXANDRE Fabien	Adjudant-chef DE OLIVEIRA Jean-Marc
Cat C – DEKESEL Anthony	MENAGER Julien	BERTHELOM Loïc

<b>COLLECTIVITES AFFILIEES</b>		
Représentants de l'administration		
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	
GUILLEMET Jacques	BRETON Christiane	VAN DER STICHELE Max
BOULLARD Martine	GAULLIER Jacky	GALOTTO Philippe
Représentants du personnel		
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	
Cat A – CHAUDOT Florent	THOUVENOT Alexandre	LETOUT Elodie
Cat A – NEIL Lydie	DUVIGNAC Yves	TYSSIER Marie-Céline
Cat B – SCLAVON Catherine	VALET Evelyne	DEGHMICHE Véronique
Cat B – LESCALIER Hervé	BENOIT Pierre-Yves	GREGOIRE Laurent
Cat C – HERAUD Céline	ROUILLARD Philippe	RICAUD Stéphanie
Cat C – LAVIGNE MARINELLI Murielle	BURON Ludovic	PAPIN Aurélie

**ARTICLE 3 :** Le mandat des représentants des collectivités se termine au terme du mandat de l'élu, quelle qu'en soit la cause. Le mandat des représentants du personnel prend fin à l'issue de la durée du mandat de la commission administrative paritaire visé par l'article 6 de l'arrêté ministériel du 04 août 2004. Toutefois, en cas de besoin, le mandat des membres de la commission de réforme des agents de la fonction publique territoriale peut être prolongé jusqu'à l'installation des nouveaux titulaires.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations par intérim, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir, et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure et Loir.

FAIT A CHARTRES LE

**27 NOV. 2020**

P/LA PREFETE D'EURE-ET-LOIR ET PAR DELEGATION

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL

DE LA COHESION SOCIALE

ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS PAR INTERIM



MICHEL ERIC VEGAS DANGLÉ